

La Bell Nouvelle

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SENNETERRE

MOT DU MAIRE



L'été est enfin arrivé à nos portes et les vacances se font sentir pour plusieurs étudiants et travailleurs. Nous invitons la population entière à encourager notre relève dans cette période de fin d'études et d'examens.

Les vacances signifient de l'achalandage touristique dans vos commerces! Soyez de bons ambassadeurs pour bien accueillir nos visiteurs et leur faire découvrir notre belle ville accueillante.

N'oubliez pas de vous inscrire avant le 7 juillet 2014 au concours « Je fleuris dans ma cour ». Vous contribuez ainsi à l'embellissement de votre propriété, de votre quartier et de toute la municipalité. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et nous souhaitons la meilleure des chances aux participants!

Bon été à tous!

Jean-Maurice Matte
Maire

17 août 2014

C'est le temps de vous inscrire, pour tous les détails, consultez notre site Internet.



Senneterre à pied



www.senneterreapied.com

LA BELL EN KAYAK

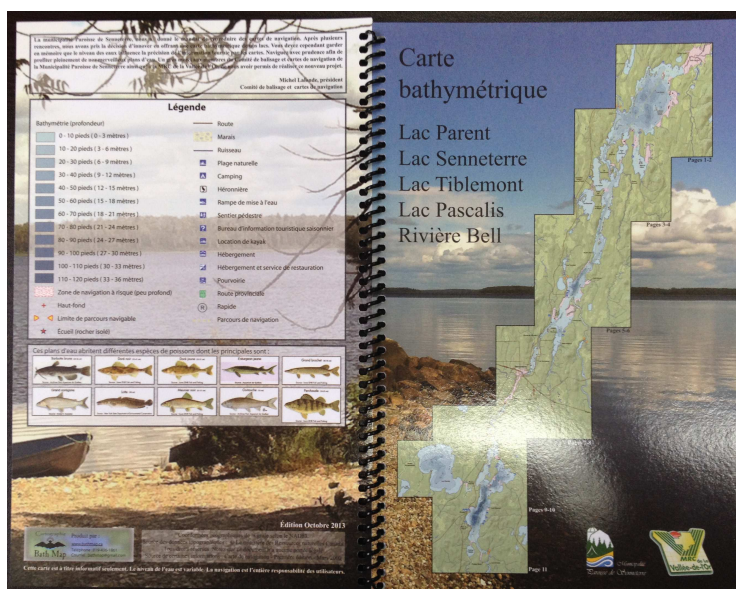


Avec le départ des glaces, nous pouvons enfin sortir les kayaks. Si vous n'avez pas encore fait l'essai de nos kayaks et canots, nous vous conseillons fortement de le faire. Nous avons plusieurs types d'embarcations différentes afin de répondre au besoin de tous et chacun. De plus, selon votre expérience et vos habiletés, plusieurs parcours vous

sont offerts. N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 737-2694 pour vous informer ou réserver vos embarcations. N'oubliez pas votre coupon-rabais de 5 \$ dans la brochure du Regroupement commercial de Senneterre.

OUVERTURE DU BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

Le bureau est officiellement ouvert depuis le 26 mai, et ce, 7 jours sur 7. Venez nous visiter, que ce soit pour planifier des activités avec votre visite, votre famille ou en couple, à Senneterre, dans la Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue ou ailleurs, nos préposés sauront vous renseigner. Nous avons plusieurs guides en inventaire tant sur les régions du Québec que sur les attraits offerts.



Vous pouvez également venir vous procurer la toute nouvelle édition de la carte de navigation qui inclut les lacs Pascalis, Tiblemont, Parent et la rivière Bell. C'est un outil précieux qui permet de naviguer en toute sécurité. Profitez-en pour prendre votre exemplaire du guide de la MRC de la Vallée-de-l'Or.



ACQUISITION DE LA CDE

La Corporation de développement économique est fière de sa nouvelle acquisition, soit ses propres chaises, housses de chaises, nappes et lithos. Ces équipements seront utilisés lors d'événements tels que la soirée des Milleniums, mais également, il y aura un service de location. Ce projet n'aurait pas été possible sans le partenariat avec la Ville de Senneterre et l'École secondaire La Concorde, sans oublier l'aide financière importante du CLD de la Vallée-de-l'Or. Pour de l'information sur la location, contactez Marie-Noëlle Séguin au 819 737-2296, poste 222.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CDE

Le 29 avril dernier a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la CDE à l'hôtel de ville de Senneterre. Le bilan de l'année 2013 a été présenté et le nouveau conseil d'administration s'est formé. Trois sièges étaient en élection, soit les numéros 2, 4 et 6.

Siège	Administrateur	Mandat
1	Sylvain Moreau	2 ans
2	Patrick Garneau	2 ans
3	Réal Théberge	1 an
4	Luc Lafrenière	2 ans
5	Nicolas Ross	1 an
6	Éric Sourdif	2 ans
7	Martin Dandurand	1 an

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CDE

Lors de la dernière assemblée du conseil d'administration qui a eu lieu le 12 mai 2014, Monsieur Patrick Garneau a été réélu au poste de président. Monsieur Réal Théberge a été élu au poste de vice-président et Monsieur Luc Lafrenière au poste de secrétaire-trésorier.

L'HISTOIRE DE SENNETERRE PAR LE CHEMIN DE FER

La Corporation de développement économique, en partenariat avec la Société d'histoire de Senneterre et Via Rail, est heureuse de constater l'engouement des gens face à son tout nouveau projet de train touristique. Celui-ci consiste à se rendre à Press en train, d'aller ensuite à la Pourvoirie du Lac Faillon pour un brunch et revenir en autobus vers la Société d'histoire pour une exposition sur les gares.

Les trois départs de la gare de Senneterre qui étaient prévus initialement sont tous complets. La demande est tellement grande qu'un départ supplémentaire a été ajouté le 1^{er} juin et il affiche également complet. De plus, un départ aura lieu le 15 juin pour un groupe nolisé d'environ 40 personnes.

La CDE travaille présentement sur l'ajout de dates et compte déjà revenir l'an prochain avec cette activité, qui définitivement fonctionne très bien!



OFFRE D'EMPLOI : COORDONNATEUR DES LOISIRS

Description sommaire du poste offert

- La Ville de Senneterre est à la recherche d'une personne pour combler le poste de coordonnateur des loisirs. Ce poste est permanent à temps complet et fait partie du personnel cadre. Il relève du directeur général de la Ville de Senneterre.

Description sommaire des tâches

- Offre et développe des services de loisir, sport et culture qui répondent aux besoins et aux attentes de la population, en mettant tout en oeuvre afin de maximiser l'utilisation adéquate des infrastructures et des équipements existants, et en soutenant et accompagnant les bénévoles des organismes, maintenant ainsi une bonne qualité de vie pour les citoyens.
- Prépare le budget de son Service en collaboration avec son supérieur, l'administre, fait les réquisitions d'achats et les fait approuver.
- Prépare conjointement avec la Commission des loisirs de Senneterre inc. et sous la supervision de celle-ci, les demandes de subvention, la programmation, l'embauche de personnel, l'administration des projets de terrains de jeux et toutes autres tâches reliées à ces projets.
- Peut superviser du personnel (camp de jour, piscine, etc.).
- Peut être appelé à faire de l'animation.

Compétences requises

- Formation collégiale en loisir avec cinq ans d'expérience ou une formation universitaire en récréologie avec deux ans d'expérience ou toute autre formation jugée pertinente.
- Connaissance de l'anglais serait un atout.
- Maîtrise des logiciels de la suite Office, ainsi qu'une habileté avec Internet.

Rémunération et condition de travail

- Salaire entre 50 000 \$ et 61 000 \$.
- Avantages sociaux selon la convention de travail des employés cadres de la Ville de Senneterre.
- L'horaire de travail est variable en fonction des besoins du Service des loisirs.

Transmission des candidatures

- À noter que seuls les candidats retenus seront contactés.
- Tous les candidats qui possèdent les qualifications requises pour ce poste et qui désirent poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi qu'une copie du permis de conduire, des diplômes, certificats, attestations, etc., **avant le mardi 10 juin 2014 à :**

Poste de coordonnateur des loisirs
Ville de Senneterre
551, 10^e Avenue, Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296 | Téléc. : 819 737-4215
Courriel : info@ville.senneterre.qc.ca

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

La Ville de Senneterre a mandaté la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells à envoyer des mises en demeure et à entreprendre les recours en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment en ce qui concerne des constructions non sécuritaires qui peuvent mettre des personnes en danger ainsi que des constructions qui ne sont pas conformes aux normes du règlement de zonage.

ABRI TEMPORAIRE

Les abris d'auto démontables ne sont pas autorisés sur le territoire de la municipalité après le 1^{er} mai. Ils doivent être démontés complètement et entreposés sécuritairement. Ils pourront être réinstallés à partir du 1^{er} octobre. Nous demandons aux citoyens de se conformer à cette réglementation, afin d'améliorer l'aspect esthétique de la municipalité.

DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE SENNETERRE



*Lors de la séance du 22 avril 2014,
le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite),
remet à Mme Maryline Bouchard, directrice générale (à gauche),
et Mme Sylvie Chartrand, administratrice (au centre),
du Centre de prévention du suicide de Senneterre
un chèque de 500 \$ dans le cadre de leur 25^e anniversaire.*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre a déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mai dernier, le rapport financier de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

L'année 2013 se termine avec des revenus de 6 733 666 \$, soit une hausse de 535 377 \$ par rapport aux revenus budgétés. Cette hausse est attribuable à différents facteurs, tels que la réception de subvention pour la réfection de chemins, les droits de mutation ainsi que la hausse des revenus de loisir.

« Encore cette année, il y a augmentation de l'utilisation de nos infrastructures de loisir, que ce soit au Centre sportif André-Dubé ainsi qu'au Centre Aqua-Spec », de dire le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

« La réponse de la population aux nouvelles activités organisées par la Ville, comme les cours de spinning et de judo, est excellente » de dire M. Steve Toulouse, directeur des loisirs.

En plus de la hausse de revenus, un versement dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence permet à la municipalité de conclure l'année avec un excédent de fonctionnement de 683 733 \$. Ces sommes seront affectées à différents projets, tels que :

- ♦ Réfection de la montée Saint-Louis et du chemin du 9^e-Rang;
- ♦ Support au développement domiciliaire;
- ♦ Restauration du monument situé à l'entrée sud de la ville;
- ♦ Amélioration des équipements du Service des incendies.

« La dette à long terme a diminué de 643 085 \$ en 2013 pour se situer à 6 809 348 \$, ce qui est très raisonnable pour une municipalité de notre dimension », a déclaré M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

La Ville de Senneterre va également regarder la possibilité d'octroyer des fonds supplémentaires dans la réserve visant à souligner le 100^e anniversaire de la municipalité qui se tiendra en 2019.

Le maire de la Ville de Senneterre tient à souligner le travail des élus et des employés municipaux pour la bonne gestion des fonds publics.



La Commission des loisirs de Senneterre



Camp de jour 2014

Le camp de jour 2014 débutera à compter du 23 juin 2014. Pour la première semaine de camp, nous prendrons seulement 20 enfants alors que pour le reste de l'été, les places seront à 40. Les heures du camp de jour seront de 8 h 30 à 16 h tous les jours au coût de 40 \$ par semaine. Un service de garde sera ouvert dès 7 h 30 le matin et fermera à 18 h le soir pour 10 \$ de plus par semaine. Nous prenons les enfants âgés de 6 à 12 ans, ceux-ci seront séparés en deux groupes selon leur âge. Le camp se déroulera en alternance au Centre Aqua-Spec (piscine) et au Centre sportif André-Dubé (aréna).



Semaine sportive

Semaine de la cuisine

Semaine scientifique

Semaine de l'aventure

Semaine de la nature

Semaine de l'imaginaire

Semaine olympique

du 23 juin au 27 juin (20 places)

du 30 juin au 4 juillet (40 places)

du 7 juillet au 11 juillet (40 places)

du 14 juillet au 18 juillet (40 places)

du 21 juillet au 25 juillet (40 places)

du 28 juillet au 1^{er} août (40 places)

du 4 août au 8 août (40 places)



Les inscriptions se feront sur Internet à compter du **lundi 26 mai 2014**.

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, nous ferons des inscriptions le **mardi 27 mai 2014** de 11 h 30 à 13 h au Centre Aqua-Spec. Lors de votre inscription, il sera important de remplir la fiche médicale de votre enfant. De plus, vous aurez la possibilité d'acheter un chandail à l'effigie du camp de jour, en spécifiant la grandeur voulue, au coût de 10 \$. Veuillez prendre note qu'aucune

inscription en ligne ne peut être fait après le jeudi précédant la semaine de camp désirée.

De plus, il est de votre devoir de prendre en considération la politique disciplinaire du camp.



Pour plus d'information :

Joanie Fillion 819 737-2296, poste 501
Steve Toulouse 819 737-2296, poste 521



PISCINE

La piscine municipale sera ouverte cet été. Il sera possible de faire des locations ainsi que des aqua-fêtes. Il y aura aussi des périodes de bains libres. Un horaire suivra sous peu et sera affiché sur notre site Internet.

CONCOURS « JE FLEURIS DANS MA COUR »



Depuis plusieurs années, la Ville de Senneterre a investi temps et argent dans l'embellissement des espaces verts de la municipalité. Cette année, nous souhaitons impliquer les citoyens dans notre quête. C'est pourquoi le concours « Je fleuris dans ma cour » est organisé. Pour participer, c'est très simple : il suffit de vous inscrire en contactant l'hôtel de ville au 819 737-2296, poste 204, ou par courriel à info@ville.senneterre.qc.ca en fournissant votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse. Pour déterminer les gagnants, un jury fera la tournée des participants du 4 au 8 août 2014. Le premier prix sera un certificat du Regroupement commercial de Senneterre d'une valeur de 100 \$ et le deuxième prix, un certificat d'une valeur de 50 \$. **La date limite pour s'inscrire est le 7 juillet 2014.**

De plus, afin de s'intégrer dans la démarche régionale CulturAT, qui a pour but de faire rayonner l'Abitibi-Témiscamingue en 2015 par sa beauté et sa culture, des points supplémentaires seront accordés pour l'utilisation de fleurs et d'accessoires bleus. Pour plus d'informations sur cette démarche ou des idées d'aménagement, vous pouvez consulter le lien suivant : **culturat.org**.



Voici les éléments qui seront évalués :

- ◆ 10 % pour la propreté
- ◆ 20 % sur les choix et l'harmonie entre les arbres et les arbustes
- ◆ 30 % sur les vivaces et les annuelles (quantités, variétés et harmonie)
- ◆ 10 % sur l'entretien de la pelouse
- ◆ 20 % pour les matériaux utilisés (clôture, rocher, accessoire et matériaux décoratifs)
- ◆ 10 % sur l'aspect global
- ◆ **Des points bonis seront ajoutés s'il y a un ou des éléments bleus**

VENTE DE GARAGE

Quelques petites informations concernant les ventes de garage :

- ♦ La durée maximale de la vente de garage est fixée à 2 jours consécutifs;
- ♦ Une même personne a le droit de faire un maximum de 2 ventes de garage par année et un délai d'au moins 30 jours doit s'écouler entre chaque vente;
- ♦ Vous avez le droit d'installer une affiche sur le bâtiment ou le terrain. La superficie maximale de l'affiche est de 0,5 m² (5,38 pi²) et elle doit être enlevée après la vente. Il est interdit d'installer des affiches en dehors de votre terrain;
- ♦ Il est strictement interdit d'installer des affiches sur les lampadaires décoratifs de la municipalité;
- ♦ Un permis est requis et celui-ci est gratuit.

Communiquez avec la réception de l'hôtel de ville au 819 737-2296, poste 201, pour obtenir le permis en nous donnant vos coordonnées et les dates de votre vente de garage.

ÉCHÉANCE DES TAXES MUNICIPALES

Le Service administratif et de la trésorerie désire rappeler aux contribuables que le deuxième versement des taxes municipales à la Ville de Senneterre sera échu le 1^{er} juillet. Prenez note que nos bureaux seront fermés le 30 juin pour la fête du Canada. Nous vous invitons à régulariser votre situation pour éviter des intérêts.

HAUTEUR DE LA PELOUSE

Nous comptons sur la bonne collaboration de nos citoyens afin d'améliorer l'esthétique de notre municipalité. L'article 14.2 du règlement de zonage n° 93-396 stipule que la hauteur du gazon ne doit pas excéder cinq centimètres.



NOMINATION D'UN GARDE-FEU

Messieurs Marcel Marcotte et Daniel Skene ont été nommés garde-feu pour l'année 2014. À noter qu'il est obligatoire d'obtenir au préalable, un permis de brûlage avec des heures spécifiques avant de faire un feu à ciel ouvert sur le territoire de la Ville de Senneterre. De préférence, attendez en début de soirée avant de procéder à l'allumage. De plus, aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré les fins de semaine et jours fériés.



Un feu à ciel ouvert, c'est un feu qui n'est pas contenu dans un récipient muni d'une grille pare-étincelle.

SOPFEU

Si vous êtes témoin d'un feu en forêt, vous devez communiquer avec la SOPFEU au 1-800-463-FEUX (3389).



LOTO
QUÉBEC présente

20^E FESTIVAL FORESTIER

20 AU 22
JUIN 2014

IGA BILODEAU
DE SENNETERRE

QUELQUES STATISTIQUES

Le Festival forestier de Senneterre fête ses 20 ans cette année. Plus de 110 000 \$ ont été remis en dons à plusieurs organismes de Senneterre. C'est plusieurs milliers de personnes par année qui viennent à Senneterre, qui consomment dans nos commerces, qui font le plein d'essence et remplissent les motels au point où les gens doivent se loger à Louvicourt, Val-d'Or ou Amos. Le Festival c'est également un comité organisateur de 8 personnes, un emploi à temps plein et 2 emplois étudiants. Pendant la fin de semaine, c'est près de 200 bénévoles qui contribuent à la réalisation de ce gros événement. Ferez-vous partie de ce nombre? Si vous êtes intéressés, contactez Roxanne au 819 737-2694.

PROGRAMMATION EN BREF

Vendredi 20 juin

17 h 30 : Parade du Festival forestier avec les Émeraudes et le Studio vision danse.
Départ à l'intersection de la 10e Avenue et de la 4e Rue Ouest

18 h 00 : Ouverture officielle sur le site du Festival (aréna municipal)

18 h 30 : Compétitions amateurs pour hommes et femmes (Inscrivez-vous)

21 h 30 : Hommage à Johnny Cash avec Tendance Alcoolique sur la scène Napa Waléco

00 h 15 : Bob Bissonnette sur la scène Napa Waléco

Samedi 21 juin

10 h 00 : Tournoi des maîtres Desjardins

21 h 30 : Jérôme Couture sur la scène Napa Waléco

22 h 30 : Feux d'artifice Produits forestiers Résolu

22 h 45 : Jean-Marc Couture sur la scène Napa Waléco

00 h 15 : Andie Duquette sur la scène Napa Waléco

01 h 15 : Hommage à AC/DC avec 21 Gun Salute sur la scène Napa Waléco

Dimanche 22 juin

10 h 00 : Défi mondial Socam

13 h 00 : Challenge mini-juniors

15 h 30 : Challenge juniors

20 h 30 : Grand tirage avec plus de 42 000 \$ en prix

Bracelets en vente chez

IGA Bilodeau



Pour plus d'information, consultez le site web du Festival au www.festivalforestier.ca ou notre dépliant disponible sous peu dans les commerces. **C'est encore le temps d'acheter votre billet, ils sont disponibles dans les commerces et au bureau du Festival.**

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

La Ville de Senneterre a adopté le rapport annuel 2013 et le bilan final sur la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO). Étant donné que celui-ci est arrivé à échéance le 1^{er} mars 2014, la MRCVO entreprendra sa révision dans les prochaines semaines. Les objectifs de la première version du schéma seront maintenus jusqu'à l'adoption de la seconde version.

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE NIVELEUSE

La Ville a procédé, par voie d'appel d'offres public, à l'acquisition d'une nouvelle niveleuse de marque John Deere, modèle 770G. La vieille niveleuse de marque Champion a plus de 12 500 heures de travail à son actif.

NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

MM. Gilles Rioux et Luc Daigneault ont été reconduits dans leur fonction respective de président et membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans. Nous tenons à les remercier pour leur participation à titre de bénévoles pour la municipalité.

ACQUISITION DE DEUX VARIATEURS DE VITESSE

La Ville de Senneterre procèdera à l'installation de deux variateurs de vitesse sur des pompes servant à l'alimentation en eau potable. Ces variateurs vont permettre aux pompes de démarrer progressivement en fonction de la demande d'eau sur le réseau d'aqueduc. En plus de prolonger la durée de vie de l'ensemble de nos équipements, l'installation permettra des économies d'électricité non négligeable.

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

La Ville de Senneterre a adopté une résolution pour appuyer la demande de la Municipalité de la Paroisse de Senneterre concernant les modifications proposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

La Ville de Senneterre demande au MDDEFP de prendre en considération les problématiques de l'Abitibi-Témiscamingue lors de l'élaboration des modifications finales de ce règlement afin de ne pas pénaliser notre population.

Événements

3 juin :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
4 juin :	Bingo, Salle Marie-Reine
4 juin :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
7 juin :	Fête des voisins, 493, 12e Avenue
7 juin :	Soirée dansante, Club de l'âge d'or
8 juin :	Randonnée familiale en vélo, Parc Optimiste
10 juin :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
11 juin :	Bingo, Salle Marie-Reine
11 juin :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
13 juin :	Marche nocturne pour la vie, Salon de quilles La Rencontre
13 juin :	Mixte night, Club de golf A.R.C.N.
14 juin :	Brunch sur le BBQ, Salon de quilles La Rencontre
14 juin :	Souper et soirée de fermeture, Club de l'âge d'or
16 juin :	Séance du conseil municipal, Hôtel de ville
17 juin :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
18 juin :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
20 au 22 juin :	FESTIVAL FORESTIER IGA BILODEAU DE SENNETERRE
24 juin :	Fête de la Saint-Jean-Baptiste, Hôtel de ville fermé
24 juin :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
25 juin :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
30 juin :	Fête du Canada, Hôtel de ville fermé
1er juillet :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
2 juillet :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
7 juillet :	Séance du conseil municipal, Hôtel de ville
8 juillet :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
9 juillet :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
15 juillet :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
16 juillet :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
22 juillet :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
23 juillet :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
29 juillet :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
30 juillet :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
1er août :	Mixte night, Club de golf A.R.C.N.
4 août :	Séance du conseil municipal, Hôtel de ville
5 août :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
6 août :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
12 août :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
13 août :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.
17 août :	SENNETERRE À PIED et RENDEZ-VOUS DU CITOYEN, Centre sportif André-Dubé
19 août :	Ladies'night, Club de golf A.R.C.N.
20 août :	Men's night, Club de golf A.R.C.N.

* Pour avoir plus de détails sur les activités, veuillez consulter le site Internet de la Ville de Senneterre dans la section calendrier.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Télec. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca